



Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

COMITÉ DU BAS-RHIN

INSTRUCTION N° 2023-2 du 15 JUIN 2023 portant sur l'organisation des rencontres de Coupe de France, de Coupe d'Alsace et de Coupe d'encouragement.

La présente instruction précise les consignes à respecter lors des rencontres concernant les compétitions par clubs que sont la Coupe de France, la Coupe d'Alsace et la Coupe d'encouragement.

MODALITÉS D'ORGANISATION

- 1) La date de la rencontre doit être fixée par accord entre les 2 clubs qui se rencontrent.

En cas de désaccord sur la date et l'horaire, la rencontre se déroulera à la date butoir fixée par le Comité Départemental.

- 2) la rencontre ne pourra pas avoir lieu si le même jour est organisé un concours officiel sous l'égide du CD 67.

Pour rappel les concours officiels sont les concours qualificatifs pour les championnats de France, les concours de zone, les challenges vétérans, les CRC et les CDC.

SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES DISPOSITIONS EN LA MATIÈRE

Les clubs et les licenciés qui dérogeront aux dispositions énoncées ci-dessus sont susceptibles de sanctions.

Ces sanctions sont prononcées par la Commission des compétitions après avoir entendu toutes les parties prenantes.

Ces sanctions pourront être les suivantes :

- Exclusion de la compétition en cours pour le club ;
- Exclusion des compétitions par clubs sur une ou plusieurs années pour le club ;
- Suspension des joueurs sur une période plus ou moins longue ;
- Amendes financières pour le club et les joueurs ;

Le Président du CD 67 Pétanque

Paul-André TRAMIER